

COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE TENNIS DE TABLE FSGT

14 rue de Scandicci 93508 PANTIN Cedex - Site: <http://fsgt.org>



« L'adversaire est l'ami qui me fait progresser »

Tennis de Table Saison 2015/2016

Ce règlement sportif complète les statuts, le règlement intérieur, la charte fédérale FSGT pour l'organisation des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles, le règlement disciplinaire, le règlement relatif à la lutte contre le dopage humain et animal, et le règlement médical de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail.

Tous ces textes sont disponibles auprès de la FSGT et de ses Comités départementaux ou régionaux.

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Nouveautés et informations diverses

En 2015, l'innovation expérimentée pour une saison de mélanger femmes et hommes dans des séries uniques a été fraîchement accueillie en particulier par les féminines. La CFA a donc décidé de ne pas prolonger cette expérience.

Lors des championnats de France FSGT des Vétérans, la CFA proposera, comme en 2015, aux pongistes de participer à une série Hardbat. Le principe du Hardbat est de jouer des manches en 21 points avec des picots sans mousse. L'engagement à cette série est gratuit. Si des récompenses spécifiques seront remises, il n'y aura pas d'attribution de titre fédéral.

Les modifications pour 2016 :

- la compétition sera modulée en fonction du niveau et du nombre d'inscrits et sera disputée le samedi en début de journée,*
- pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité, les seules raquettes de Hardbat utilisables lors de la compétition seront celles fournies par la CFA.*

Le déroulement exact de cette série fera l'objet d'une précision dans le procès-verbal du tirage au sort.

Pour l'épreuve des Jeunes, le surclassement a été supprimé et les équipes ont été remplacées par une épreuve de doubles par poules. Le déroulement des séries individuelles sera modifié pour faire jouer des poules plus importantes (6 à 8 joueurs selon le nombre d'inscrits), et si possible, sur plusieurs tours.

Tarifs des engagements aux championnats de France FSGT de tennis de table valables à partir du 1^{er} septembre 2015

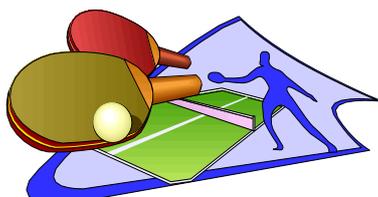
<i>Engagement dans une série individuelle (simple ou double)</i>	<i>8,00 €</i>
<i>Engagement d'une équipe</i>	<i>32,00 €</i>
<i>Provision en vue d'appariement d'un joueur isolé cherchant un partenaire de double</i>	<i>4,00 €</i>

La liste des matériels autorisés est dorénavant publiée le 1^{er} octobre. Il n'est donc pas possible de l'intégrer dans cette plaquette. Vous trouverez la liste à jour sur Internet. Un matériel autorisé au 1^{er} octobre le sera pour toute la saison en FSGT.

La prochaine Assemblée nationale de l'activité (ANA) tennis de table de la FSGT aura lieu les 23 et 24 avril 2016 dans l'Orne. Cet important événement permettra d'élaborer la feuille de route de la future CFA pour les prochaines années.

Vous serez sollicités pour donner votre avis, répondre à des questionnaires, participer à des échanges autour de différents thèmes, être candidat pour participer aux travaux de la nouvelle CFA.

Le premier document préparatoire est prévu début octobre. Merci de répondre aux différentes sollicitations !



Pour toute demande de renseignement, stage, candidature à l'organisation d'un championnat de France FSGT, question, proposition, contactez la Commission Fédérale d'Activité tennis de table à :

tennisdetable@fsgt.org

Le dopage : même si notre pratique sportive semble épargnée par ce fléau, nous avons l'obligation en cas de contrôle, toujours possible, de nous conformer aux règles en vigueur tant au niveau de l'organisateur que des athlètes.

La réglementation évoluant très vite, il est difficile, voire impossible, de diffuser des documents à jour en permanence. Internet permet de se tenir informé.

Nous attirons l'attention des pongistes consommant, sur prescription médicale, des médicaments considérés comme dopants de l'utilité d'une «autorisation à usage thérapeutique». Ce document, à remplir avec votre médecin, est disponible sur plusieurs sites Internet.

Une plaquette a été distribuée à chaque participant des épreuves fédérales en 2014/2015 et elle sera également distribuée lors des championnats de France FSGT de cette saison pour alerter chacun sur ce problème.

A la FSGT, une réunion sur le dopage et l'organisation des contrôles lors des épreuves FSGT est programmée le 29 novembre 2015 en région parisienne.

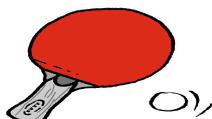
Un stage d'animateur (Brevet fédéral d'animation FSGT – Niveau 1) sera organisé les 10 et 11 octobre à Méjannes-le-Clap (Gard). La plaquette du stage est disponible auprès de votre responsable de section ou de votre Comité départemental ou régional.

Un travail de toilettage de cette plaquette a été réalisé et tous les articles en doublon ont été supprimés. Vous êtes cordialement invités à consulter l'intégralité des documents.

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Sommaire de la plaquette

Nouveautés et infos diverses	page 2
Sommaire	page 4
Que trouve-t-on dans le bulletin fédéral ?	page 5
Bulletin d'abonnement au bulletin fédéral	page 6
Organigramme de la CFA – Membres associés	page 7
Les juges-arbitres fédéraux	page 8
La feuille de route élaborée lors de l'ANA – Mai 2011	page 9
Programme de la saison 2015/2016, calendrier prévisionnel	page 10
Les catégories d'âges	page 11
Tableau d'équivalence des classements	page 12
Les principes communs des championnats de France FSGT	page 13
Les championnats de France FSGT de tennis de table Vétérans	page 16
Les championnats de France FSGT de tennis de table Toutes Séries	page 16
Les championnats de France FSGT de tennis de table par Equipes	page 17
Les championnats de France FSGT de tennis de table Jeunes	page 18
Fiches guides pour préparer une épreuve : Principes financiers	page 19
Fiches guides pour préparer une épreuve : L'organisation matérielle	page 20
Fiches guides pour préparer une épreuve : Le rôle de la CFA	page 22
Fiches guides pour préparer une épreuve : La délégation	page 23
Fiches guides pour préparer une épreuve : Les juges-arbitres	page 24
Les bases du juge-arbitrage	page 25
Les championnats de la CSIT et échanges internationaux	page 26
Le Règlement intérieur de la CFA Tennis de Table	page 29
La Charte fédérale FSGT (MàJ 2015)	page 32



Abréviations utilisées dans la brochure

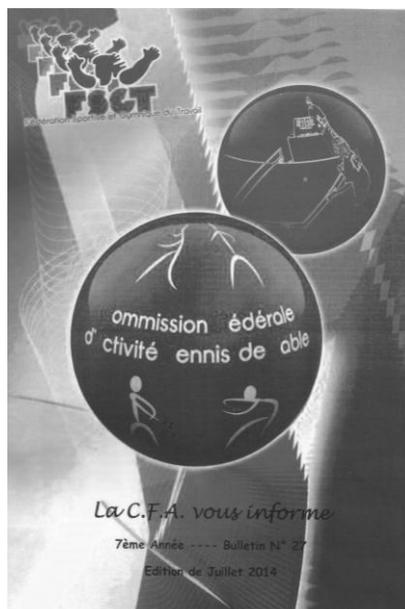
FSGT : Fédération Sportive et Gymnique du Travail - CFA TT : Commission fédérale d'activité tennis de table - CDA : Commission départementale d'Activité - ANA TT : Assemblée nationale de l'activité tennis de table - D1 : Domaine 1, Domaine des Activités - D3 : Domaine 3, Domaine International - D4 : Domaine 4, Domaine Formation - RI : Règlement intérieur - JA : juge-arbitre - CSIT : Confédération internationale du sport travailliste - FFTT : Fédération Française de tennis de table - ITTF : Fédération internationale de tennis de table - MàJ : Mise à jour

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Que trouve-t-on généralement dans le Bulletin fédéral ?

Quatre à six fois par saison, sur une vingtaine de pages et une périodicité et un volume variables selon l'actualité, vous trouverez :

- un édito,
 - les procès-verbaux des sessions de la CFA et de la CFA élargie
 - les résultats des championnats de France FSGT, les bilans des juges-arbitres, les palmarès, les relevés des victoires et des défaites, etc.
 - des nouvelles de la fédération,
 - des pages « humour »,
 - des pages « potins »,
 - des nouvelles des régions, des comités
 - les documents que vous fournirez
 - des écrits d'aventures pongistes,
- et bien d'autres choses encore ...



Tennis de Table – Saison 2015/2016

Pour s'abonner au bulletin fédéral de l'activité

*S'abonner au bulletin fédéral est le moyen le plus sûr de recevoir dans les meilleurs délais les informations nécessaires à la pratique du tennis de table en FSGT au niveau fédéral. Les recettes générées par les abonnements sont les seules ressources propres de la CFA en dehors des frais d'engagements aux championnats de France FSGT.
S'abonner c'est donc aussi contribuer à l'activité.*

Pour ne rater aucun numéro et bénéficier pleinement de l'abonnement,
merci d'envoyer ce bulletin de préférence **avant le 15 octobre**.

Abonnement valant pour les numéros paraissant d'octobre (début de saison) à septembre suivant
(pré-saison suivante)

BULLETIN D'ABONNEMENT AU BULLETIN FEDERAL DE LA COMMISSION FEDERALE D'ACTIVITE DE TENNIS DE TABLE FSGT

Saison 20 ... / 20 ...

Association

Nom, prénom

Adresse :

.....

Fixe Portable

Adresse courriel

A le

Signature

A retourner à FSGT – CFA TENNIS DE TABLE 14 Rue de Scandicci 93508 PANTIN Cedex
accompagné d'un chèque bancaire ou postal de 15 €uros à l'ordre de la FSGT
Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site de la FSGT, activité tennis de table

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Organigramme de la CFA

Nom, prénom	Mission	Adresse postale	Téléphones	Courriel	Club
ANDRE Jacques	Développement, contact en région	11 Streat An Aber 29840 LANILDUT	02 98 36 30 24 06 62 78 61 51	jacandre29@wanadoo.fr	CSTT Lanrivoaré (29)
BILHANT Luc	Coordination, bulletin fédéral classement FSGT	19 Rue Vauban 62100 CALAIS	06 03 12 47 36	lucbilhant@wanadoo.fr	ASBTT Billy-Montigny (62)
ELLES Gilbert	Coordination, lien avec D1-D3	36 Rue de Molkenbronn 67380 LINGOLSHEIM	03 88 78 77 75 06 38 38 33 21	gilbert.elles@me.com	SOGS Avenir Strasbourg (67)
ELLES Sandrine	Brevet fédéral, stage jeunes, féminines, lien avec le D4	10 Rue de Lausanne 67380 LINGOLSHEIM	06 87 44 02 52	sandrine-e@hotmail.fr	Amitié Lingolsheim (67)
GIODA Bernard	Formation cadres, stage jeunes, sélectionneur	604 Chemin de Mauran Lançon 13130 BERRE	04 42 74 00 56 06 41 43 26 04	bernard.gioda@laposte.net	ASC Lanbernac (13)
LEROY Jean-Marie	Finances, gestion des litiges	Les Bruyères Mandets 03400 ST ENNEMOND	04 70 42 15 74 06 10 01 55 06	avenirsportifdorly@yahoo.fr	AS Orly (94)
RAVIER Jean-Pierre	Finances, lien avec la commission Finances D1	8 Rue Romain Rolland 94310 CHAMPIGNY	01 49 83 85 54 06 28 35 07 32	ravierjeanpierre@yahoo.fr	RSC Champigny (94)
VOLTZENLOGEL Jean-Pierre	Site fédéral, lien avec DNC	6 Rue de Ronchamp 67370 DINGSHEIM	03 88 67 33 84 06 82 83 10 12	voltzenlogel@evc.net	SOGS Avenir Strasbourg (67)
VOLTZENLOGEL Mireille	Secrétariat sessions	6 Rue de Ronchamp 67370 DINGSHEIM	03 88 67 33 84 06 18 54 10 54	mireillecdtt67@evc.net	SOGS Avenir Strasbourg (67)
WENDLING Maurice	Formation arbitres et juges-arbitres	192 Route des Romains 67200 STRASBOURG	03 88 30 35 25 06 81 91 31 63	me.wendling@free.fr	Amitié Lingolsheim (67)

Membres associés (travail à distance, projets spécifiques, sessions exceptionnelles)

GIODA Sylvie	Questions diverses, production de documents	604 Chemin Mauran Lançon 13130 BERRE	04 42 74 00 56 06 09 10 00 60	lagiodacie@cegetel.net	ASC Lanbernac (13)
GSTALTER Robert	Ressource informatique	18c Route de Haguenau 67340 INGWILLER	06 79 74 88 39	rgstalter@gmail.com	CLTT Menchoffen (67)
NADOBNY Ghislain	Classement joueurs	135b Chemin du Grimoux 30140 BOISSET et GAUJAC	04 66 83 95 17 06 66 18 87 86	ghislain.nadobny@cegetel.net	SC Boisset (30)
WENDLING Edith	Ressources juges-arbitres	192 Route des Romains 67200 STRASBOURG	03 88 30 35 25 06 75 30 92 23	me.wendling@free.fr	Amitié Lingolsheim (67)

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Les juges-arbitres fédéraux

Nom, prénom	Adresse postale	Téléphones	Courriel	Club
BACHMANN Renée	15 Rue des frères 67540 OSTWALD	03 88 30 60 31 06 09 28 90 67	renee.bachmann@sfr.fr	USO Liberté Strasbourg (67)
ELLES Gilbert	36 Rue de Molkenbronn 67380 LINGOLSHEIM	03 88 78 77 75 06 38 38 33 21	gilbert.elles@me.com	SOGS Avenir Strasbourg (67)
GIODA Sylvie	604 Chemin Mauran Lançon 13130 BERRE	04 42 74 00 56 06 09 10 00 60	lagiodacie@cegetel.net	ASC Lanbernac (13)
LECOMTE Pascale	135 B, chemin du Grimoux 30140 BOISSET ET GAUJAC	04 66 83 95 17 06 08 58 80 99	pascale.lecomte@cegetel. net	Boisset et Gaujac (30)
LEROY Jean-Marie	Les Bruyères Mandets 03400 ST ENNEMOND	04 70 42 15 74 06 10 01 55 06	avenirsportifdorly@yahoo. fr	AS Orly (94)
NADOBNY Ghislain	135B, Chemin du Grimoux 30140 BOISSET ET GAUJAC	04 66 83 95 17 06 66 18 87 86	ghislain.nadobny@cegetel. net	Boisset et Gaujac (30)
PERON Pierre	4 Place du bourg 29252 PLOUERZOC'H	02 98 67 22 90	peronpierre29252@gmail. com	AS Corpus Morlaix
ROMPEL Christine	3 Rue d'Alsace 67400 ILLKIRCH	03 69 20 39 66 06 33 13 32 07	christine.rompel@numeric able.fr	SOGS Avenir Strasbourg (67)
VOLTZENLOGEL Jean-Pierre	6 Rue de Ronchamp 67370 DINGSHEIM	03 88 67 33 84 06 82 83 10 12	voltzenlogel@evc.net	SOGS Avenir Strasbourg (67)
VOLTZENLOGEL Mireille	6 Rue de Ronchamp 67370 DINGSHEIM	03 88 67 33 84 06 18 54 10 54	mireillecdtt67@evc.net	SOGS Avenir Strasbourg (67)
WENDLING Edith	192 Route des Romains 67200 STRASBOURG	03 88 30 35 25 06 75 30 92 23	me.wendling@free.fr	Amitié Lingolsheim (67)
WENDLING Maurice	192 Route des Romains 67200 STRASBOURG	03 88 30 35 25 06 81 91 31 63	me.wendling@free.fr	Amitié Lingolsheim (67)

Des cartes d'arbitres et de juges-arbitres FSGT ont été éditées et distribuées. Pour les juges-arbitres qui ne l'auraient pas encore reçue, elle leur sera remise dans les meilleurs délais. Un timbre annuel à coller sur la carte sera envoyé à chacun dès validation de la licence FSGT de la saison en cours.

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Feuille de route élaborée lors de l'ANA – Mai 2011

La feuille de route est constituée de la synthèse des travaux de l'ANA. Elle permet d'élaborer les axes de travail de la CFA pour les quatre saisons à venir.

Elle développe cinq points principaux

1) La réorganisation structurelle de la CFA

- composition,
- organigramme,
- fonctionnement interne,
- relation avec les « membres associés ».

Le règlement interne devrait permettre de cadrer ces différents points.

2) Le travail sur les classements

- repérer l'existant local,
- proposer un système fédéral.

Le groupe chargé de ce chantier prioritaire et piloté par Luc BILHANT fera part régulièrement de l'avancée des travaux et soumettra ses propositions à la CFA; objectif fixé pour 2012/2013.

3) La communication et le développement

- renforcer l'existant,
- créer des liens multi-directionnels (CFA / CDA / Comités / Clubs / organisateurs / adhérents),
- politiques d'ouverture: action de promotion et projets innovants.

4) L'évolution des championnats de France FSGT

- évaluer les failles,
- s'adapter aux demandes des joueurs.

Ce point central entre 2007 et 2011 devrait être plus secondaire pour les saisons à venir.

5) La formation

- lien avec le Domaine 4 (Brevet fédéral),
- stages de jeunes, de joueurs, d'entraîneurs, de juges-arbitres.

La prochaine ANA est programmée en avril 2016.



Tennis de Table – Saison 2015/2016

Les épreuves de la saison 2015/2016

Championnat de France FSGT	Lieu	Dates	Date limite de licenciation	Juge-arbitre recevant les formulaires d'inscription	Autres membres de l'équipe de juge-arbitrage
Vétérans	LONGLAVILLE (54)	24 et 25 octobre 2015	24 septembre 2015	VOLTZENLOGEL Mireille	LEROY Jean-Marie - VOLTZENLOGEL Jean-Pierre
Toutes series	ODOS (65)	23 et 24 janvier 2016	23 décembre 2015	VOLTZENLOGEL Mireille	VOLTZENLOGEL Jean-Pierre - ROMPEL Christine - PERON Pierre
Equipes	PORCHEVILLE (78)	16 et 17 avril 2016	31 janvier 2016	LEROY J-Marie	RAVIER Jean-Pierre
Jeunes	DETTWILLER (67)	14 et 15 mai 2016	31 janvier 2016	WENDLING Maurice	WENDLING Edith ou PERON Pierre - FERTIG Jonathan

Le calendrier prévisionnel des futures saisons

Championnats de France FSGT	Vétérans	Toutes Séries	Equipes	Jeunes
Saison 2016/2017	29 et 30 octobre 2016 THOUARS	janvier ou février 2017 MARSEILLE ?	Avril 2017 ?	03 et 04 juin 2017 ODOS
Saison 2017/2018	28 et 29 octobre 2017 ODOS	janvier ou février 2018 ?	Avril 2018 ?	19 et 20 mai 2018 ?

Certaines de ces épreuves ont déjà des organisateurs potentiels, mais la plupart ne sont pas encore implantées. Il n'est jamais trop tôt pour poser sa candidature et organiser une épreuve est une belle aventure. Elle permet d'accueillir ses amis venus des autres régions et de jouer à domicile.

A tout moment la CFA reçoit les propositions des clubs et des comités, ne pas hésiter à contacter ses coordinateurs.

Pour tout renseignement une seule adresse : tennisdetable@fsgt.org

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Fiche pratique – Les catégories d'âge

Poussins – Poussines	né(e)s après le 30 juin 2006
Benjamins - Benjamines	né(e)s entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2006
Minimes	né(e)s entre le 1^{er} juillet 2002 et le 30 juin 2004
Cadets – Cadettes	né(e)s entre le 1^{er} juillet 2000 et le 30 juin 2002
Juniors	né(e)s entre le 1^{er} juillet 1998 et le 30 juin 2000
Seniors	né(e)s entre le 1^{er} juillet 1975 et le 30 juin 1998
Vétérans I	né(e)s entre le 1^{er} juillet 1965 et le 30 juin 1975
Vétérans II	né(e)s entre le 1^{er} juillet 1955 et le 30 juin 1965
Vétérans III	né(e)s avant le 1^{er} juillet 1955



Tennis de Table – Saison 2015/2016

Fiche pratique - Tableau d'équivalence des classements

Classement FSGT 2015/2016	Points FFTT	Equivalence Classement FFTT
10		Numérotés
15	2000 et +	20
20	1900-1999	19
25	1800-1899	18
30	1700-1799	17
35	1600-1699	16
40	1500-1599	15
45	1400-1499	14
50	1300-1399	13
55	1200-1299	12
60	1100-1199	11
65	1000-1099	10
70	900-999	9
75	800-899	8
80	700-799	7
85	650-699	6
90	600-649	6
NC	< 600	5

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Les principes communs des championnats de France FSGT de tennis de table

Dans tous les textes qui suivent, sauf indication contraire, le terme « joueurs » désigne aussi bien les pongistes masculins que les féminines.

1) Les principes communs

Les principes qui suivent s'appliquent à tous les championnats de France FSGT de tennis de table, mais chacun a sa spécificité. Ils sont donc complétés ou amendés par les dispositions particulières relatives à chaque épreuve que vous trouverez à la suite de ces dispositions communes.

En fin de brochure se trouvent des fiches guides et le texte intégral de la Charte fédérale pour l'organisation des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT.

2) Participation aux championnats de France FSGT de tennis de table

Les épreuves organisées par la CFA sont ouvertes à tous les sportifs des associations affiliées à la Fédération Sportive et Gymnique du Travail et titulaires d'une licence omnisport.

Les engagés doivent être licenciés avant la date limite fixée à la date de clôture des engagements pour les championnats Vétérans et Toutes séries, et au 1^{er} février de la saison concernée pour les championnats par Equipes et Jeunes. La validité des licences sera contrôlée par la CFA.

Chaque comité (départemental ou régional) ou commission organise, chaque fois que le développement local de l'activité le permet, la sélection et/ou la qualification de ses joueurs en fonction des variantes locales. L'organisation d'épreuves qualificatives et la formulation de règles d'accès aux championnats de France FSGT sont fortement recommandées.

Les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

3) Règles du jeu

Les règles du jeu et la tenue des joueurs sont régies par le règlement de l'ITTF.

Toutes les parties de toutes les compétitions se jouent au meilleur des cinq manches.

4) Les matériels autorisés

Un matériel homologué au premier octobre de la saison en cours le restera pour toute la saison. La liste complète des matériels autorisés est consultable sur Internet sur le site de l'ITTF.

5) Les équipes de juges-arbitres des championnats de France FSGT - Arbitrage

Les équipes de juges-arbitres des championnats sont désignées lors d'une réunion de la CFA.

L'arbitrage est assuré alternativement par tous les joueurs dans une poule ou de l'équipe dans une rencontre, ce qui suppose que les joueurs concernés restent à proximité de l'aire de jeu.

6) Séries et classements individuels

Les séries regroupent les joueurs selon leurs classements individuels. La série Non-classés regroupe tous les joueurs Non-Classés, la Cinquième série les classements 75, 80, 85 et 90, la Quatrième série les classements 55, 60, 65 et 70, la Troisième série les classements 35, 40, 45 et 50, les Toutes séries les classements 10, 15, 20, 25 et 30.

Le classement individuel d'un joueur pris en compte pour les épreuves des Vétérans et Toutes séries est le meilleur classement connu, toutes fédérations confondues, au 1^{er} septembre de la saison en cours.

Le classement d'un joueur pris en compte pour les épreuves par Equipes et Jeunes est le meilleur classement connu, toutes fédérations confondues, au 1^{er} février de la saison en cours.

7) Engagements, date limite

Les formalités doivent être accomplies comme indiqué sur les formulaires d'engagement, le juge-arbitre essaiera dans la mesure du possible de récupérer toutes les erreurs ou omissions mais pourra refuser des engagements non conformes.

Seules sont intégrées dans le tirage au sort les inscriptions dont les frais d'engagement ont été réglés dans leur totalité à la date limite d'engagement.

Les frais d'engagements sont fixés annuellement par la CFA.

L'engagement est une démarche de club alors que le tirage au sort se fait par assiette départementale ou régionale. Le juge-arbitre fera le regroupement des délégations.

Les équipes et paires sont composées prioritairement de joueurs issus de la même association, puis du même comité et, en dernier recours, de comités différents.

Les engagements des joueurs forfaits restent acquis à la CFA.

8) Type d'épreuves individuelles

En général, les tableaux de toutes les séries commencent par des poules qualificatives pour un tableau final à élimination directe avec consolante si possible. Dans l'intérêt des joueurs, le juge-arbitre organisera les tableaux au mieux tout en ayant toujours à l'esprit de faire jouer un maximum de parties à chacun des joueurs.

Les modalités particulières de certaines épreuves peuvent amener le juge-arbitre à proposer des tableaux faisant jouer davantage (classement intégral, poules uniques de classement, etc.) ou à supprimer les poules dans les épreuves de doubles ou par équipes et /ou les consolantes.

Sauf exception (surtout chez les jeunes), une série ne peut être ouverte si elle comprend moins de quatre engagements. Le juge-arbitre procédera alors aux regroupements les plus pertinents (à moins qu'il ne décide pour des motifs sérieux de maintenir la série en vertu du droit d'exception).

En cas de poule unique, le classement de la poule sera le classement final définitif.

9) Type d'épreuves de doubles

La participation aux doubles est subordonnée à la participation aux séries individuelles.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans un seul double jeunes, dames ou messieurs et dans un seul double mixtes.

La série d'un double est déterminée par la série du joueur le mieux classé, sa valeur est la somme des classements des deux joueurs composant la paire.

Le jour de l'épreuve, en cas d'absence d'un joueur inscrit dans un double, le juge-arbitre cherchera un remplaçant adapté, prioritairement parmi les autres joueurs esseulés suite à des absences, puis parmi les autres impairs.

10) Tirages au sort des épreuves pour tous les tableaux

La méthode générale appliquée pour le tirage des poules préliminaires ou des tableaux par élimination directe est le tirage par assiette (une assiette est soit une sélection départementale ou régionale engagée en tant que telle, soit un regroupement de tous les engagés issus d'un même comité départemental).

La répartition dans les différents tableaux des joueurs ou paires en sortie de poule est prédéterminée (voir la fiche pratique sur les éléments du juge-arbitrage).

Les paires ou équipes constituées de joueurs issus de comités différents seront placées dans une assiette spécifique distincte dite « inter-comités ».

Aucune tête de série ne sera appliquée dans aucun tableau en fonction des résultats des championnats de la saison précédente.

Après tirage, les tableaux ne peuvent plus être modifiés qu'en cas de nombreuses absences, dans l'intérêt des joueurs ou paires ou équipes et de l'épreuve, seulement par le juge-arbitre et au plus tard avant le début de la série.

Sauf pour les championnats de France FSGT par Equipes, les tableaux préparés par le juge-arbitre seront mis en ligne sur le site fédéral dès que possible (www.fsgt.org).

11) Horaires des épreuves

En fonction des inscriptions et de l'horaire disponible, le juge-arbitre établit à sa discrétion les horaires de l'épreuve et les communique aux délégations inscrites.

Selon les conditions matérielles et sportives, après accord entre le juge-arbitre et l'organisateur de l'épreuve, une pause à midi peut être ménagée, le jeu en non-stop est possible, de même que le jeu le samedi soir après le repas si besoin.

Aucun usage en la matière n'est une règle immuable, les délégations sont supposées être présentes du début à la fin de l'épreuve dans leur intégralité. Les horaires sont donnés à titre indicatif et ne sont que des prévisions qui peuvent varier selon le nombre de participants engagés à l'épreuve.

Les joueurs, doubles et les équipes au complet doivent se conformer aux horaires prévus, être présents à l'heure dite et rester à disposition du juge-arbitre qui s'efforcera de respecter le planning horaire. En cas d'impondérable au cours de l'épreuve, le juge-arbitre adapte les horaires et en informe les joueurs. Les pongistes, les paires de doubles ou les équipes qui ne se présentent pas après le troisième appel sont éliminés de la série pour laquelle ils sont appelés.

La salle devra être ouverte à l'échauffement au moins une demi-heure avant le début de la compétition.

12) Entraîneurs

Seul un entraîneur par joueur, paire ou équipe est autorisé à circuler dans les travées pour donner des consignes (deux sont autorisés pour les seules finales).

Toutes les autres personnes ainsi que les compétiteurs qui ne jouent pas ou n'arbitrent pas doivent prendre place dans les tribunes ou aux emplacements réservés au public.

13) Ex-æquo, abandons, réserves et réclamations

En cas d'égalité de deux joueurs, paires ou équipes, sera seul considéré le résultat entre les deux joueurs, paires ou équipes.

En cas d'égalité de trois (ou plus) joueurs, paires ou équipes dans une poule sont prises en compte les seules parties ou rencontres ayant opposé les ex-æquo. Sont considérés successivement le nombre de victoires, puis le quotient des manches gagnées et perdues et enfin le quotient des points pour et contre. Le processus s'arrête dès que le départage est réalisé.

Sauf sur blessure, tout pongiste abandonnant une quelconque série ne figurera pas au palmarès de la série.

Sur place, seul le joueur, la paire ou l'équipe concerné(e) et son responsable de délégation présenteront leurs observations au juge-arbitre dont les décisions sont sans appel.

Toute autre réclamation doit être faite par écrit dans un délai de quarante-huit heures auprès des coordinateurs de la CFA, seule instance habilitée à statuer sur les réclamations. Si nécessaire, il pourra être fait recours aux instances d'appel de la FSGT. Toutes les procédures et les échelles de sanction sont précisées dans le Règlement disciplinaire de la FSGT.

Dans le cas d'un manquement à l'esprit sportif, le juge-arbitre fera un rapport à la CFA qui avisera si nécessaire le club et le comité départemental concernés.

14) Récompenses

Sauf pour les équipes, il est attribué 4 médailles pour toutes les séries: pour le champion une médaille d'or et un maillot de champion de France FSGT, pour le finaliste une médaille d'argent et pour les deux demi-finalistes des médailles de bronze.

Lors du Championnat de France par Equipes FSGT joué par poules, le classement étant intégral pour chaque division, seules les trois premières équipes seront récompensées.

Les récompenses sont remises sur le podium aux seuls récipiendaires.

Les récompenses des joueurs absents au moment de la remise des prix seront soit remises à un membre de la délégation, soit envoyées par courrier à l'adresse indiquée lors de la demande de licence. Il appartient aux joueurs absents d'indiquer à la personne chargée de la remise des récompenses l'option choisie avant leur départ.

La CFA organise la remise des seules récompenses fédérales. Les récompenses fédérales restent acquises.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT VETERANS

15) L'épreuve des Vétérans se déroule sur un minimum de vingt tables en octobre du samedi 9 heures au dimanche à 16 heures et s'adresse à tous les joueurs vétérans, de Non-classés à Toutes séries. Les vétérans sont répartis en trois catégories d'âge (voir le tableau des catégories d'âge page 11).

16) Les tableaux proposés sont :

- un tableau Individuel Messieurs dans chaque catégorie d'âge (Vétérans I, II et III) et de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),
- un tableau Individuel Dames dans chaque catégorie d'âge (Vétérans I, II et III) et de classement (Non-classées, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),
- un tableau Doubles Dames, Doubles Messieurs et Doubles Mixtes dans chaque série de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries).
- sans attribution de titre de champion de France FSGT, une série Hardbat. L'engagement à cette série est gratuit et il n'y aura pas d'attribution de titre fédéral. La compétition sera modulée en fonction du niveau et du nombre d'inscrits. Pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité, les raquettes de Hardbat seront fournies par la CFA. Le déroulement exact de cette série fera l'objet d'une précision dans le procès-verbal du tirage au sort.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT TOUTES SERIES

17) L'épreuve des Toutes séries se déroule sur un minimum de vingt-quatre tables un week-end de janvier ou février du samedi 9 heures au dimanche à 17 heures et s'adresse à tous les joueurs juniors, seniors et vétérans, dames et messieurs, de Non-classés à Toutes séries.

Les cadets ayant atteint les quarts de finale en individuels cadets lors des championnats de France FSGT des Jeunes de la saison précédente peuvent s'engager en Troisième série (ou Toutes séries si leur classement individuel le leur permet).

Chaque joueur s'inscrit dans sa catégorie de classement ou, au choix, dans une catégorie supérieure. En cas d'inscription dans une série supérieure, cela doit être signalé comme volontaire sur le formulaire d'engagement.

18) Les tableaux individuels proposés sont :

- un tableau Individuel Messieurs dans chaque série de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),
- un tableau Individuel Dames dans chaque série de classement (Non-classées, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries),
- un tableau Doubles Dames, Doubles Messieurs et Doubles Mixtes dans chaque série de classement (Non-classés, Cinquième série, Quatrième série, Troisième série, Toutes séries).

Chaque paire s'inscrit dans sa catégorie de classement ou, au choix, dans une catégorie supérieure. En cas d'inscription dans une série supérieure, cela doit être signalé comme volontaire sur le formulaire d'engagement.

Les juniors peuvent être engagés dans les épreuves seniors. Les cadets qui en raison de leurs résultats sont autorisés par la CFA à jouer en individuels seniors n'ont pas de démarche particulière à faire pour valider leur engagement.

19) Il n'y a aucune passerelle d'une série à l'autre à l'exception des joueurs ayant atteint les quarts de finale des individuels Troisième série qui sont qualifiés pour les individuels Toutes séries.

20) La série d'un double est déterminée par la série du joueur le mieux classé, sa valeur est la somme des classements des deux joueurs composant la paire. Chaque paire peut s'inscrire au choix dans sa série ou dans une série supérieure. En cas d'inscription dans une série supérieure, cela doit être signalé comme volontaire sur le formulaire d'engagement. Une paire ne peut disputer qu'un seul tableau de doubles.

21) Tous les tableaux individuels commencent par des poules qualificatives pour un tableau à élimination directe. Pour cette épreuve, les éliminés de poule jouent dans un tableau consolante et des consolantes sont prévues à tous les stades jusqu'en quart de finale.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT PAR EQUIPES

22) L'épreuve par Equipes se déroule sur un minimum de vingt tables le samedi de 10 heures au dimanche à 16 heures et s'adresse à tous les joueurs dames et messieurs cadets, juniors, seniors et vétérans, de Non-classés à Toutes séries. Les équipes comprennent 3 ou 4 pongistes issus du même club. Toutefois après avoir constitué toutes les équipes possibles de clubs, on admet la constitution d'équipes rassemblant des pongistes issus de clubs différents du même comité. Après avoir constitué toutes les équipes possibles du même comité, on admet la constitution d'équipes rassemblant des pongistes issus de différents comités.

23) La composition des équipes est libre. Les équipes évoluent sous le nom du club. Si les équipes sont composées de pongistes issus de différents clubs, elles évoluent sous le nom du comité ou de la commission.

Les cadets et les juniors peuvent être engagés dans cette épreuve.

24) Chaque rencontre oppose deux équipes de trois joueurs en cinq parties (quatre simples et un double) toutes jouées.

25) En fonction du classement du meilleur joueur puis du deuxième et du troisième en cas d'égalité, les équipes sont placées par ordre de valeur dans des divisions (fédéral 1, fédéral 2, fédéral 3, etc.) En fonction du nombre d'équipes engagées, l'épreuve se jouera en divisions par poules de 8 équipes maximum avec classement intégral sans finales.

26) Une rencontre ne peut se disputer que si tous les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre sont présents dans l'aire de jeu.

27) Tous les joueurs de l'équipe doivent avoir disputé au moins une rencontre le samedi pour être qualifiés le dimanche.

28) Le remplacement d'un joueur absent est accepté jusqu'à la veille de l'épreuve par un pongiste de classement équivalent ou inférieur et le tirage ne sera pas refait.

29) En fonction du nombre d'équipes inscrites et du nombre de tables disponibles, le juge-arbitre a toute latitude pour gérer l'épreuve, son objectif étant de faire jouer un maximum de rencontres et de décerner le nombre optimum de titres.

LES CHAMPIONNATS DE FRANCE FSGT JEUNES - EPREUVE « ALAIN LUGARDON »

30) L'épreuve des Jeunes se déroule sur un minimum de vingt-quatre tables le week-end de Pentecôte du samedi à partir de 9 heures jusqu'au dimanche 17 heures. Elle s'adresse à tous les joueurs filles et garçons des catégories poussins à juniors, Non-classés à Toutes séries.

31) Les tableaux proposés sont :

- un tableau Individuel Filles dans chaque catégorie d'âge (Poussines, Benjamines, Minimes filles, Cadettes, Juniors filles),
- un tableau Individuel Garçons dans chaque catégorie d'âge (Poussins, Benjamins, Minimes garçons, Cadets, Juniors garçons),
- un tableau de Doubles Garçons, Doubles Filles et Doubles Mixtes dans chaque catégorie d'âge (Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors).



**Pour toute demande de renseignement, contactez la Commission Fédérale
d'Activité tennis de table à :
tennisdetable@fsgt.org**

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Organiser une épreuve - Principes financiers

Réussir un championnat de France FSGT, c'est faire en sorte que chacune des parties prenantes (la CFA, les juges-arbitres, les organisateurs et les délégations) servent au mieux leur sport dans tous les domaines de notre pratique tant du point de vue sportif que matériel, moral, logistique, convivial ou autres.

L'ensemble des textes constituant cette plaquette (règlements sportifs, fiches diverses) est articulé avec la Charte Fédérale FSGT (document validé par l'Assemblée générale 2015 à Marseille) et donnant les principes régissant les manifestations FSGT.

La Charte figure aux pages 32 à 37 de la présente brochure.

A la FSGT, la réussite des manifestations sportives est l'affaire de tous !

Partie prenante	Dépenses obligatoires liées à un championnat de France FSGT	Recettes liées à un championnat de France FSGT
CFA	Récompenses fédérales Indemnisation des frais des juges-arbitres (transport, hébergement, repas, fournitures et autres nécessaires à la préparation de l'épreuve)	Montant des engagements
Organisateur de l'épreuve	Balles Matériels et denrées nécessaires (dont frais de transport s'il y a lieu) Dossards	Bénéfice légitime et raisonnable Buvette
Délégation participant à l'épreuve	Engagements Restauration et hébergement Transport	Participation des joueurs

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Préparer une épreuve - L'organisation matérielle

Réussir un championnat de France FSGT, c'est faire en sorte que chacune des parties prenantes (la CFA, les juges-arbitres, les organisateurs et les délégations) servent au mieux leur sport dans tous les domaines de notre pratique tant du point de vue sportif que matériel, moral, logistique, convivial ou autres.

Le rôle des organisateurs est de rassembler les conditions matérielles favorisant la tenue d'un championnat de France FSGT en permettant le respect des règles du jeu, de l'esprit sportif et en assurant aux délégations un séjour de bonne qualité compatible avec les épreuves. Ils s'assureront que les horaires des manifestations non sportives rattachées à l'épreuve n'empiéteront pas sur ceux de la compétition.

Tout club, comité ou instance fédérale peut présenter à la CFA, si possible au plus tard neuf mois avant la date prévue pour une épreuve encore non attribuée, un dossier de candidature respectant les critères matériels et logistiques minima ci-après décrits :

- Adresse d'une installation sportive comportant des gradins, compatible avec la pratique du tennis de table en compétition et où peuvent être aménagées des aires de jeu de 5 X 10 mètres minimum au nombre minimum de 20 tables pour les Vétérans, 20 tables pour les Equipes, 24 tables pour les Toutes séries, 24 tables pour les Jeunes. Seule la CFA en accord avec les juges-arbitres concernés, peut accorder une dérogation sur ce point.
- Adresse d'un lieu de restauration commun où il pourra nourrir l'ensemble des délégations dans des délais cohérents avec les horaires des épreuves.
- Adresse du ou des lieux d'hébergements permettant de fournir à proximité du gymnase un nombre de lits suffisants.

L'organisateur réunit les conditions matérielles de l'épreuve et adresse à la CFA une plaquette de présentation destinée à être diffusée aux délégations comportant:

- Toutes les adresses et contacts utiles,
- Les plans divers d'accès aux installations sportives, au lieu de restauration, aux lieux d'hébergements.
- La couleur et le type de balles utilisées,
- Le formulaire de réservation des repas (un prix raisonnable et modique est recommandé),
- Les documents relatifs à l'hébergement qui peuvent être un formulaire de réservation, une liste d'hôtels ou un panachage des deux options,
- Les dispositions prises pour l'accueil et le transport des délégations,
- Ces documents devront être aussi clairs et complets que possible.

L'organisateur doit se soucier des points suivants (et éventuellement répondre à toute demande du juge-arbitre les concernant) :

a- Aménagement des installations sportives (la réalisation d'un plan côté est souhaitable) avec emplacement de:

- Aires de jeu et séparations, numérotation des tables homologuées avec ligne centrale,
- Table de juge-arbitrage comportant un espace et un nombre de postes de travail correspondant au nombre de juges-arbitres de l'épreuve,

- Gradins ou espaces réservés au public,
- Installations annexes,
- Plan de circulation prévu s'il y a lieu,
- Panneaux d'affichage.

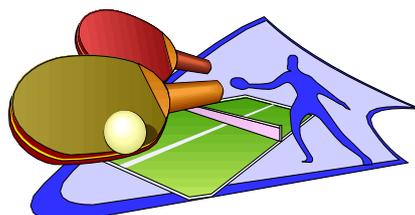
b- Dispositions envisagées pour la fourniture de :

- Sonorisation de l'ensemble des installations sportives à partir de la table d'arbitrage,
- Tables de marque, marqueurs, corbeilles, chaises d'arbitres, podium,
- Tablettes numérotées pour l'attribution des tables aux joueurs,
- Dossards,
- Responsables de salles, et, pour les Jeunes, responsables de travées ; une équipe de personnes disponibles pour la modification en cours d'épreuve de la configuration de la salle; un assesseur pour la mise à jour de l'affichage des résultats,
- Fenêtres horaires prévues pour les repas,
- Moyens de secours en cas d'accident. En l'absence de secouristes présents sur place, l'organisateur doit prévoir une trousse de secours et afficher lisiblement les numéros de téléphone des services de secours et d'urgence. L'organisateur est tenu de respecter la réglementation en matière de sécurité et de secours.
- Buvette permettant aux joueurs et accompagnateurs de se désaltérer et se restaurer entre les repas: lieu de convivialité indispensable, c'est aussi une source de financement non négligeable, mais il est recommandé d'y pratiquer des tarifs raisonnables. L'organisateur est tenu de respecter la législation sur les débits de boissons temporaires.

Une concertation entre juges-arbitres et organisateurs permettra ensuite d'éclaircir les points techniques nécessitant des affinements et de définir exactement les horaires dévolus à la compétition.

Au delà de ce minimum vital, l'organisateur peut proposer des à-côtés divers et variés selon les possibilités et le public reçu :

- Récompenses supplémentaires (si leur affectation dépend des données d'engagement ou de résultats, l'organisateur prendra attache avec le juge-arbitre avant l'épreuve pour la mise à disposition de ces informations qu'il exploitera avec son équipe d'organisation),
- Souvenirs de l'épreuve,
- Documentation sur les ressources touristiques locales,
- Soirée conviviale animée,
- Animation touristique ou sportive complémentaire au jeu officiel,
- Etc.



Tennis de Table – Saison 2015/2016

Préparer une épreuve - Le rôle de la CFA

Réussir un championnat de France FSGT, c'est faire en sorte que chacune des parties prenantes (la CFA, les juges-arbitres, les organisateurs et les délégations) servent au mieux leur sport dans tous les domaines de notre pratique tant du point de vue sportif que matériel, moral, logistique, convivial ou autres.

Le rôle de la CFA est de faire vivre les championnats de France FSGT dans le respect de l'esprit sportif et des valeurs de la FSGT, dans le respect des joueurs et de leurs intérêts et dans le respect des juges-arbitres, des organisateurs et de leur travail.

La CFA désigne, si possible, au plus tard six mois avant la date retenue pour l'épreuve, d'une part les organisateurs et d'autre part les juges-arbitres. Les délégations s'engagent à respecter ce choix.

La CFA étudie les documents proposés et demande si besoin des modifications. Les documents définitifs et validés par ses soins doivent être prêts douze semaines avant la compétition et diffusés aux délégations au moins huit semaines avant la date prévue pour la compétition. Les documents comprennent en sus des éléments pratiques évoqués ci-dessus :

- Une date limite de réception des engagements et des réservations
- Une date limite d'annulation avec remboursement des réservations

Ces dates se situent entre trois et cinq semaines avant l'épreuve.

La validation de la CFA, ou de ses coordinateurs en l'absence de session dans ce laps de temps, permet d'assurer aux délégations que leurs intérêts sont pris en compte par l'organisateur et le juge-arbitre, et à ces derniers que les demandes particulières des délégations ne les mettront pas en difficulté.

La CFA s'engage à faire envoyer aux organisateurs, au plus tard deux semaines avant l'épreuve, les récompenses fédérales nécessaires. Elles sont remises par ses membres.

Les éventuels frais de participation des organisateurs et des juges-arbitres aux sessions de la CFA ainsi que les frais de secrétariat, de déplacement et d'hébergement des juges-arbitres sur l'épreuve leur seront remboursés a posteriori par la CFA sur présentation des justificatifs et dans le strict cadre des règles fédérales. On retiendra que les transports en commun sont à privilégier chaque fois que possible, que la notion de « prix du billet de 2ème classe SNCF » est une notion désuète, que les dépenses de la CFA doivent être engagées au plus juste. En ce qui concerne les frais de transport et d'hébergement, et tout particulièrement en ce qui concerne les juges-arbitres se déplaçant pour les championnats de France FSGT, il est demandé à chacun (sous réserve de conditions particulières liées aux horaires, à la tâche à effectuer, à son état de santé, à ses obligations professionnelles ...) de toujours rechercher la solution la moins coûteuse répondant aux contraintes. En cas de déplacement groupé avec des joueurs, l'indemnisation se fera au prorata du prix de revient.

Les membres de la CFA et les juges-arbitres fédéraux présents dans la salle ont toute autorité pour faire respecter l'esprit du règlement et intervenir en cas de problème sous couvert du juge-arbitre principal de l'épreuve (ces derniers seront porteurs d'un badge de reconnaissance).

La CFA reçoit et étudie les réclamations. Elle statue à leur sujet (Article 13 des principes communs aux épreuves fédérales).

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Préparer une épreuve – La délégation

Réussir un championnat de France FSGT, c'est faire en sorte que chacune des parties prenantes (la CFA, les juges-arbitres, les organisateurs et les délégations) servent au mieux leur sport dans tous les domaines de notre pratique tant du point de vue sportif que matériel, moral, logistique, convivial ou autres.

Le rôle des délégations est de participer aux épreuves dans le respect de l'esprit sportif, des valeurs de la FSGT, des règles du jeu, du travail des organisateurs et des juges-arbitres. Les joueurs et responsables de délégations sont supposés connaître les règles du tennis de table et le règlement des championnats de France FSGT.

Les délégations prennent connaissance dans le détail de tous les documents qu'elles reçoivent et renvoient les formulaires complètement et lisiblement remplis, accompagnés de tous les documents demandés et dans les délais impartis, avec courrier explicatif si besoin est. Ce faisant, elles adhèrent à une organisation collective dont elles acceptent les termes tels quels car validés par la CFA et s'engagent donc à les respecter.

Leurs demandes particulières formulées très tôt et raisonnables peuvent être prises en compte par l'organisateur s'il peut y répondre. Il n'y a pas d'obligation d'y souscrire si elles sortent du cadre prévu. Il en va de même vis-à-vis des juges-arbitres.

Préparer un Championnat de France FSGT, c'est :

- *préparer son déplacement,*
- *prévoir son hébergement,*
- *prévoir ses repas,*
- *envoyer ses réservations dans les délais prescrits avec le paiement joint,*
- *envoyer ses engagements dans les délais voulus avec le paiement joint, en toute conformité avec le règlement de l'épreuve considérée, sans erreur sur les classements ou catégories d'âge,*
- *veiller à ce que chaque joueur dispose de sa licence avant la date limite de licenciation du championnat considéré,*
- *prendre contact avec l'organisateur et/ou le juge-arbitre si besoin,*
- *diffuser à sa délégation, les informations reçues du juge-arbitre.*



Tennis de Table – Saison 2015/2016

Préparer une épreuve – Les juges-arbitres

Dans un souci de réduction de la consommation de papier et des frais d'affranchissement, les documents réalisés par informatique seront transmis par courrier électronique à leurs destinataires et au référent communication de la CFA qui les rendra disponibles sur le site fédéral. C'est pourquoi il est très important que chacun communique une adresse mail valide et fréquemment consultée. Dans le texte ci-après, le verbe « envoyer » sous-entend « par mail ». Cependant, dans des cas exceptionnels, un envoi par courrier postal peut être envisagé à la demande du destinataire.

Le rôle des juges-arbitres est de gérer les championnats de France FSGT dans le strict respect des règles du jeu, du règlement des épreuves, de l'esprit sportif, dans le respect des joueurs et de leurs intérêts.

Le juge-arbitre, avec l'aide de son équipe de préparation dépouille les formulaires d'engagement, établit les horaires de l'épreuve, la forme et le déroulement des tableaux, les regroupements de séries si nécessaire, il apparie aussi les joueurs isolés dans des paires ou équipes.

Dès que cette première phase du travail est effectuée, le juge-arbitre envoie :

a) au siège de la FSGT, domaine 1

- La liste des joueurs, leur association d'appartenance et les numéros d'affiliation portés sur le formulaire d'engagement,
- Le relevé des engagements et les chèques correspondant aux engagements.

b) aux délégations

- Le procès verbal du travail préparatoire.
- Un horaire détaillé et définitif de l'épreuve avec les horaires des repas établis après consultation de l'organisation.

c) à l'organisateur

- La liste des joueurs et leurs numéros de dossards,
- Le procès-verbal du travail préparatoire,
- Un horaire détaillé et définitif de l'épreuve comportant les horaires des repas,

Ensuite, il procède au tirage des poules et tableaux et peut donc envoyer, au plus tard une semaine avant l'épreuve à l'organisateur et à la CFA :

- Une copie des tableaux en vue de leur affichage,
- Tout autre document dont il jugera l'affichage utile.

Au cours de l'épreuve, aidé de ses adjoints sur place, le juge-arbitre gère l'avancement des tableaux dans le respect des horaires prévisionnels, enregistre les forfaits et en tire toutes les conséquences (y compris le remplacement des absents), élabore le palmarès et en donne lecture lors de la remise des récompenses. Garant des règles du jeu, il peut aussi, quand il y est contraint par un comportement inadapté, prendre des sanctions.

Le plus souvent, le reçu des engagements versés sera remis aux responsables des délégations ou des associations par le juge-arbitre au cours de l'épreuve.

Après l'épreuve, il adresse à la CFA copie des résultats, tableaux et palmarès, ainsi qu'un bilan moral et sportif de l'épreuve; un bilan financier des engagements et des frais de juge-arbitrage est adressé au référent « finances » de la CFA et au D1.

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Fiche pratique – Les bases du juge-arbitrage

1) Éléments de base du tirage par assiette

Il s'agit de répartir les joueurs dans des poules ou dans un tableau afin que joueurs ou paires ou équipes d'une même assiette soient placés de telle sorte qu'ils se rencontrent le plus tard possible au cours de l'épreuve, dans l'hypothèse où ils sortent premiers de poule. Une assiette est un groupement: sélection départementale ou régionale inscrite en tant que telle, joueurs issus d'un même comité, assiette(s) inter-comité pour les paires ou équipes composées de joueurs issus de comités différents. Mais la répartition tient compte aussi de la valeur des joueurs, ou paires, ou équipes: les meilleurs joueurs sont placés d'abord, et peu à peu on place les joueurs de moins en moins forts.

2) Placement des joueurs dans une poule

Une fois que le tirage a déterminé qui jouait dans quelle poule, on ordonne les joueurs ou paires ou équipes ainsi, d'abord ceux qui sont issus d'une même assiette se rencontrent le plus tôt possible, puis par ordre croissant de valeur.

3) Ordre des parties dans une poule

Pour une poule de 3 (joueurs ou équipes) : BC – AC – AB

Pour une poule de 4 (joueurs ou équipes) : AD – BC – AC – BD – AB – CD

4) Placement des joueurs dans un tableau

Quand il n'y a pas de poule préliminaire, le numéro donné par le tirage par assiette indique directement la position dans le tableau :

- pour 8 joueurs ou paires ou équipes, on trouve successivement : 1 – 8 / 5 – 4 / 3 – 6 / 7 – 2

- pour 16 joueurs : 1 – 16 / 9 – 8 / 5 – 12 / 13 – 4 / 3 – 14 / 11 – 6 / 7 – 10 / 15 – 2

Quand il y a des poules préliminaires, le placement dans le tableau dépend du numéro de la poule et du rang de sortie de la poule. Il est différent s'il y a un nombre pair ou impair de poules.

N° poule	1	2	3	4	5	6	7	N° poule	1	2	3	4	5	6	7	8
Place du 1 ^{er}	1	2	3	4	5	6	7	Place du 1 ^{er}	1	2	3	4	5	6	7	8
Place du 2 ^e	14	13	12	11	10	9	8	Place du 2 ^e	15	16	13	14	11	12	9	10

5. Classement des joueurs dans un tableau

Dans un tableau par élimination directe, et hors tableaux de consolantes, le classement s'effectue comme suit : le cinquième a été battu en quart de finale par le vainqueur, le sixième par le finaliste, le septième par le troisième, le huitième par le quatrième. De même le neuvième est celui qui a rencontré le vainqueur en huitième de finale, et ainsi de suite ».

Exemple pour les 1/4 de finales (places 1 à 8) : 1^{er} avec le 5 – 2^e avec le 6 – 3^e avec le 7 – 4^e avec le 8.

Exemple pour les 1/8 de finales (places 1 à 16) : 1^{er} avec le 9 – 2^e avec le 10 – 3^e avec le 11 – 4^e avec le 12 – 5^e avec le 13 – 6^e avec le 14 – 7^e avec le 15 et 8^e avec le 16 et ainsi de suite jusqu'au dernier joueur.»

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Sélection pour les championnats de la CSIT et autres championnats internationaux

La sélection en équipe de France FSGT n'est pas un dû, c'est une récompense pour un engagement profond dans notre fédération, et la reconnaissance d'un attachement aux valeurs fondamentales de la pratique de ce sport en FSGT.

N.B. Les critères généraux de sélection et de participation établis par les Domaines 1 et 3 sont en cours de réactualisation. Ceux de la CFA seront réactualisés en fonction de l'évolution des critères généraux.

1) La CFA peut décider de faire participer une délégation plus ou moins importante aux diverses épreuves internationales amicales ou officielles qui lui sont proposées.

2) Les conditions financières sont différentes selon la nature de l'épreuve.

3) Pour être sélectionné dans l'Equipe de France FSGT de tennis de table engagée dans les championnats de la CSIT, il faut :

- Pour les jeunes : avoir suivi le cursus de présélection comprenant la participation à deux championnats de France FSGT « Alain Lugardon » et deux stages d'automne dans les deux saisons précédant l'épreuve,

- Pour les seniors : avoir participé aux deux derniers championnats de France FSGT dans les tableaux des individuels.

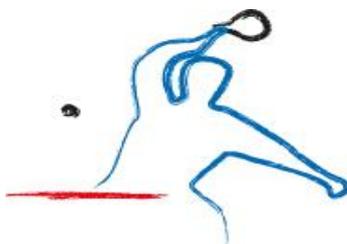
- Avoir été retenu par le sélectionneur au vu des résultats acquis lors de ces championnats de France FSGT et, pour les jeunes, lors des compétitions de sélection insérées dans les stages.

- Etre retenu par la CFA au vu des critères prenant en compte la tenue et le comportement lors des épreuves et stages, ainsi que l'implication personnelle au sein de la FSGT.

4) Dans des cas très particuliers, la CFA peut considérer exceptionnellement une période de temps plus longue que les deux dernières saisons et/ou d'autres championnats de France FSGT pour sélectionner les joueurs les plus méritants.

5) Pour les épreuves amicales, les critères de sélection sont plus souples, adaptés à l'épreuve considérée, dans tous les cas, l'équipe constituée doit recevoir l'aval de la CFA.

6) Un joueur ne peut participer à plus de trois championnats de la CSIT dans les équipes seniors de tennis de table de la FSGT organisés après le 01/01/2010.



Critères de sélections et de participation aux Championnats et Jeux Sportifs Mondiaux de la CSIT – Avril 2011 Critères transversaux et généraux à toutes les disciplines



**N.B. Ces critères ne sont pas déterminés par la CFA, mais par les Domaines 1 et 3 de la FSGT.
Un travail d'actualisation est actuellement réalisé sur ces critères. Les textes applicables seront ceux adoptés lors d'une future assemblée générale.**

Pour les sportifs FSGT :

- Avoir deux années d'adhésion (licence omnisport) consécutives à la FSGT + celle de la saison en cours,
- Participer aux championnats de France FSGT des deux dernières années + ceux de la saison en cours,
- Participer aux stages de la discipline concernée lors des deux (2) dernières années (la saison en cours n'est pas prise en compte),
- Avoir un niveau sportif entrant en adéquation avec les exigences qu'impose une compétition internationale,
- Connaître les règlements sportifs spécifiques des compétitions CSIT,
- Être impliqué dans la vie de son club et/ou de son comité d'appartenance (le visa de ces deux entités étant indispensable pour confirmer la sélection),
- Connaître la FSGT, ses actions, ses valeurs, son histoire, et être en mesure de la promouvoir à l'étranger.

N.B. Des dérogations pourront être accordées dans des cas précis (blessures, congés maternités ou parentaux, déménagement, expatriation professionnelle, fermeture de club, etc.) et en appui sur la bonne foi des demandeurs. Le comité départemental FSGT et le club seront sollicités pour avis.

Pour l'encadrement de la délégation sportive FSGT:

- Avoir cinq (5) ans d'adhésions consécutives (licence omnisport) à la FSGT (la saison en cours n'est pas prise en compte),
- Avoir assumé une responsabilité pendant les championnats de France FSGT de la discipline concernée lors des deux (2) dernières années (la saison en cours n'est pas prise en compte),
- Avoir assumé une responsabilité pendant les stages de la discipline concernée lors des deux (2) dernières années (la saison en cours n'est pas prise en compte),
- Connaître les règlements sportifs spécifiques des compétitions CSIT,
- Être impliqué dans la vie de son club et/ou de son comité d'appartenance (le visa de ces deux entités étant indispensable pour confirmer la sélection),
- Connaître la FSGT, ses actions, ses valeurs, son histoire, et être en mesure de la promouvoir à l'étranger,
- La maîtrise d'une langue étrangère est un atout.

N.B. Des dérogations pourront être accordées dans des cas précis (blessures, congés maternités ou parentaux, déménagement, expatriation professionnelle, fermeture de club, etc.) et en appui sur la bonne foi des demandeurs. Le comité départemental FSGT et le club seront sollicités pour avis.

Règlement général et transversal sur la fréquence des sélections et de participation aux Championnats et Jeux Sportifs Mondiaux de la CSIT

Pour les sportifs de la FSGT:

Un maximum de 3 participations successives aux championnats CSIT est autorisé, de manière à :

- Favoriser la rotation des adhérents FSGT sélectionnés à participer,
- Permettre au plus grand nombre de personnes de vivre une expérience sportive et sociale internationale grâce à la FSGT,
- Former davantage de cadres FSGT et favoriser leur implication dans la vie associative de la FSGT.

Pour les encadrants:

L'encadrement de la délégation étant une des conditions de réussite du séjour à l'étranger, il impose une grande rigueur.

Il est primordial d'assurer un tuilage, d'instaurer un fonctionnement en binôme pour faciliter la rotation des encadrants et, ainsi réunir toutes les conditions d'une implication qui doit être optimale.

La FSGT recommande fortement la mise en place de rotations dans la participation des encadrants FSGT, en prenant bien évidemment en compte la nécessaire compétence et disponibilité de ces encadrants.



Dans le but de tendre toujours plus vers une équité entre les participants aux Championnats de la CSIT, le collectif de pilotage du Domaine International a travaillé sur la mise au point de critères communs de sélection et de participation transversaux et généraux à toutes les disciplines, que vous trouverez ci-joint.

Ce document est destiné à être travaillé, commenté et argumenté par l'ensemble des CFA. De plus, il est important que chaque CFA travaille collectivement sur les critères spécifiques de leur activité, et ainsi par la suite les communiquer à toutes les structures de la FSGT.

Par ailleurs, dans l'optique de préparer au mieux la participation de la FSGT aux prochains Jeux Sportifs Mondiaux, il est primordial d'identifier et dès maintenant d'informer le réseau FSGT sur les championnats de France FSGT qui seront qualificatifs pour ces Jeux.

Ainsi, nous invitons l'ensemble des responsables de CFA à inscrire ces points à l'ordre du jour de leurs prochaines réunions fédérales. Le Domaine International entrera en contact avec l'ensemble des CFA concernées dans les prochaines semaines, et reste à votre disposition pour tout complément d'information relative à ce sujet.

Le Collectif de Pilotage du Domaine International

Tennis de Table – Saison 2015/2016

Fiche pratique – Le règlement intérieur de la CFA

Le présent texte a été rédigé consécutivement à l'Assemblée Nationale de l'Activité tennis de table FSGT de mai 2011 à Ivry et validé par la session de la CFA tenue le 4 juin 2011 à Pantin.

I – Principes de base

La CFA TT est le lieu institutionnel d'impulsion, de gestion, de décision et d'actualisation des pratiques et actions relevant du tennis de table à la FSGT. Sa composition, son fonctionnement et ses missions sont fixés par l'ANA qui doit être organisée autant que faire se peut tous les quatre ans.

Les fonctions de membre de la CFA sont bénévoles et sont assumées dans un esprit de coopération et de complémentarité entre des membres mettant leur engagement volontaire au service des pongistes FSGT et des clubs, commissions et/ou comités qui les rassemblent. Les membres de la CFA peuvent être indemnisés des frais occasionnés par leurs missions dans le strict respect des règles fédérales en vigueur.

II – Organisation de la CFA

La CFA est composée d'un noyau central de bénévoles ayant vocation à participer à toutes les sessions et qui se répartissent les travaux à assumer selon l'organigramme de base indiqué ci-après. Tous les membres ont toute compétence pour s'exprimer sur tous les sujets mais préparent et suivent plus particulièrement les tâches spécifiques relatives aux missions qui leur sont dévolues. Le noyau est secondé par des bénévoles « associés » qui collaborent à distance et siègent exceptionnellement quand leurs compétences spécifiques sont nécessaires. Par ailleurs, tous les juges-arbitres ayant reçu une formation fédérale et en exercice (que ce soit au plan local ou fédéral) peuvent être associés aux travaux de la CFA chaque fois que de besoin.

L'organigramme complet de la CFA figure aux pages 7 et 8 de la présente brochure.

Cet organigramme peut évoluer au cours de la mandature (espace séparant deux ANA) sur décision de la CFA pour répondre aux besoins de l'activité. La CFA bénéficie des moyens humains du siège fédéral à travers le concours d'un permanent dont le profil de poste contient cet élément.

III – Rôle et fonction de la CFA

a) Mettre en œuvre la feuille de route déterminée lors des ANA :

1 – Réorganisation structurelle de la CFA

- Composition et organigramme des missions
- Règlement intérieur, fonctionnement, structures associées
- Calendrier, lieux et objectifs des sessions

2 – Création d'un système de classement FSGT

3 – Communication et développement

- Création de liens et échanges d'informations multidirectionnels entre les différents acteurs de l'activité (Domaine 1 / CFA / CD / CDA / clubs (dont organisateurs) / base,
- Poursuite des missions de développement par prises de contacts et mise en place de dispositifs d'ouverture, de promotion, voire d'un projet innovant.

4 – Evolution des championnats de France FSGT

- Adaptation aux préoccupations et attentes des joueurs et des clubs,
- Rectification des « failles ».

5 – Formations

- Renforcement des liens et coopération avec D4 par rapport au Brevet fédéral et toute autre formation,
- Etude et réponse à la demande de formations de joueurs,
- Pérenniser les solutions à l'encadrement du stage jeunes,
- Organiser un stage de formation de juges-arbitres,
- Gérer les aspects matériels liés à l'activité,
 - a. Budgétiser les actions et assurer un suivi financier rigoureux
 - b. Organisation logistique des stages, sessions, etc.
 - c. Contribuer à la vie fédérale et en être un élément actif
 - d. Prendre collectivement des décisions et les communiquer à tous en vue de leur application

IV – Les sessions de la CFA

Jusqu'en mai 2011, le budget de la CFA a permis de réunir une douzaine de personnes pour un total de six journées de travail (CFA élargie comprise). Dans le même cadre budgétaire, compte tenu des principes fixés dans le présent texte et des échanges tenus durant l'ANA, chaque session de la CFA peut être :

Une session de la CFA à Pantin :

- Gestion des affaires courantes,
- Suivis divers.

Une session décentralisée en province :

- Affaires courantes,
- Rencontre avec les acteurs locaux du TT FSGT, développement,
- Ecoute du terrain et réponses adaptées.

Une session élargie en quelque lieu que ce soit :

- Affaires courantes,
- Thème particulier de travail en fonction des besoins et/ou des participants.

Une session plus spécifiquement dévolue à l'actualisation de la plaquette annuelle et à l'évolution des règlements des championnats de France FSGT :

- Présence renforcée des juges-arbitres,
- Présence de joueurs faisant remonter les attentes de la base,
- A programmer quand elle est absolument nécessaire entre les derniers championnats de France FSGT de la saison et le 15 août.

A tout moment, tout acteur du TT FSGT peut demander à :

- Participer à une session pour y apporter ses compétences ou y porter ses questionnements,
- Recevoir les membres de la CFA pour une session décentralisée et/ou élargie,
- Rencontrer de manière informelle des membres de la CFA pour des échanges visant au développement de l'activité.

A tout moment, la CFA peut inviter à ses sessions des acteurs du TT FSGT ou de la vie fédérale pour répondre à ses préoccupations.

La CFA détermine au fil de la mandature en fonction des besoins, des demandes, et sous réserve de faisabilité technique, logistique, humaine ou financière la date, le lieu, les horaires, l'ordre du jour et la liste des participants de chacune de ses sessions, elle s'efforce de répondre autant que faire se peut à toutes les sollicitations.

L'ordre du jour d'une session est composé de tout ou partie des points ci-après (liste non exhaustive pouvant être complétée par des éléments plus ponctuels ou nouveaux selon besoins émergents): Suivi des licences, affaires courantes, courriers, etc. - Calendrier des championnats de France FSGT - Implantation des championnats de France FSGT - Bilan des championnats de France FSGT - Stage jeunes en vue CSIT - Actions de développement - Délégation aux épreuves internationales dont celles de la CSIT, Jeux mondiaux, etc. - Suivi financier et gestion budgétaire - Résolution des litiges - Actions de formations diverses - Vie fédérale, liens avec les domaines, la DNC, suivi du devenir du Brevet fédéral - Bulletin fédéral et communication - Tarifs des engagements et abonnements Classement des joueurs - Formule et règlement des championnats de France FSGT - etc.

V – Fonctionnement de la CFA

Il est souhaitable que le travail fait en session soit le fruit d'une réflexion préalable de chacun de ses membres. Ainsi, l'usage des techniques modernes d'information et de communication doit permettre la mise à disposition anticipée de tous les documents nécessaires et un premier déblayage des dossiers par chacun des destinataires. En session, un débat posé pourra avoir lieu et déboucher sur des décisions collectives pertinentes.

VI – L'ANA

Les conditions et modalités de participation selon les règles établies à la date de mise à jour de ce document sont : La CFA tennis de table prend en charge les déplacements des personnes (transport, hébergement, repas) selon la répartition suivante :

- Les membres actifs et reconnus de la CFA tennis de table FSGT,
- Les juges-arbitres FSGT actifs et reconnus par la CFA tennis de table FSGT,
- Deux représentants (un de la Commission départementale et un d'un club) par comités structurés 13, 29, 30, 61, 67, 75 et 94,
- Un représentant (de la Commission départementale ou d'un club) pour les comités suivants: 22, 31, 33, 54, 59, 62, 65, 68, 69, 78, 91, 92, 93 et 95,
- La CFA peut financer des participations supplémentaires sur son budget propre.

Les remboursements des déplacements se feront sur la base suivante: pour le train: billet Aller / Retour, seconde classe, acheté au moins un mois avant le départ pour pouvoir bénéficier de prix avantageux; pour l'avion: billet Aller / Retour, classe économique, acheté au moins un mois avant le départ pour pouvoir bénéficier de prix avantageux.

Les conditions de participation ont évolué et c'est le budget des enveloppes communes du Domaine 1 qui prend en charge désormais les participants aux ANA des activités de la FSGT. La notion de tarif 2^e classe est obsolète. La réservation des billets de train est désormais réalisée par les assistantes du Domaine 1 au travers du portail « entreprises » de la FSGT.

VII – Composition de la CFA

La CFA se compose des membres volontaires validés par l'ANA. A tout moment au cours de la mandature, un membre volontaire dont les compétences peuvent être utiles aux travaux peut être coopté sous réserve des aspects budgétaires induits.

A tout moment au cours de la mandature, un membre peut quitter la CFA sur sa demande ou sur décision de la CFA s'il ne réaffirme pas son désir d'en rester membre après avoir été contacté (deux relances maximum) suite à un silence de plus de six mois. Selon le cas, il sera procédé ou pas à son remplacement par cooptation.

Tennis de table – saison 2015/2016

La Charte fédérale pour l'organisation de toutes les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles (14/05/2015).

A/ INTRODUCTION

Cette charte récapitule les principes fondamentaux auxquels on doit se référer pour l'organisation de toutes les manifestations d'activités physiques, sportives, artistiques et culturelles au sein de la FSGT. Elle remplace la charte d'organisation des championnats de France FSGT de 1995.

Cette charte a statut de texte réglementaire inclus dans le Règlement intérieur de la fédération dont l'article 3 précise :

« Le fonctionnement général des différentes structures composant la FSGT (centre fédéral, comités régionaux, comités départementaux, commissions fédérales, régionales, départementales d'activités) et leurs interrelations sont régis par la Charte d'organisation des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT (ex Charte d'organisation des championnats de France FSGT). Elle définit les droits et obligations réciproques des intervenants, participants et organisateurs. »

Elle comprend deux parties:

- un cadre commun prenant en compte les valeurs communes et le caractère omnisports de la FSGT dans le but d'offrir un cadre de développement cohérent conforme aux orientations et projet fédéral de la FSGT
- une réglementation spécifique prenant en compte les diversités des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles organisées dans la FSGT.

Le Domaine 1 (Domaine des activités) est le domaine fédéral en charge de la mise en œuvre de la politique de conception, du développement et de l'organisation des activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT. A ce titre il se doit d'assumer l'application de cette charte.

B/ PREAMBULE FINALITÉS DE LA FSGT : article 1 des statuts

« Il est fondé sous le titre Fédération Sportive et Gymnique du Travail, une association qui a pour but, en pratiquant et développant d'une façon rationnelle les exercices physiques et en utilisant judicieusement les loisirs, de préserver et améliorer la santé et les capacités physiques de ses adhérents, d'inculquer à ses adhérents des principes de camaraderie, de discipline et d'honneur, de les préparer à leur rôle de citoyens au service d'une République laïque et démocratique ».

Cette formulation date de la création de la FSGT en 1934. Si certains termes peuvent paraître désuets, les finalités restent d'actualité.

- Permettre à tous les citoyens de pratiquer les activités physiques et sportives de leur choix tout au long de leur vie, depuis l'initiation et l'éducation dès le plus jeune âge, jusqu'à la réalisation de ses meilleures performances au meilleur de sa forme, en continuant de manière plus mesurée jusqu'aux âges les plus avancés. Développer l'autonomie et la responsabilité des pratiquants.
- Permettre à chaque individu de s'émanciper, développer ses potentialités, entretenir son capital santé, grâce à l'échange, au partage et à la coopération avec les autres,
- Permettre à des personnes en situation de handicap de partager leur pratique avec des valides,
- Permettre une pratique accessible, qu'elle soit de loisirs, à caractère compétitif ou à des personnes issues de milieux défavorisés.

Développer des comportements d'entraide plutôt que de concurrence dans un cadre associatif à but non lucratif.

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT n'ont pas pour seul but d'être un simple divertissement des participants et participantes, ni la seule recherche de performances et de résultats pour les meilleurs et les plus motivés.

Elles visent à accompagner le développement intégral des individus dans leur vie physique et sociale. Toute forme de discrimination à l'égard d'une personne, fondée sur des considérations de race, de religion, de sexe ou autres est incompatible avec l'esprit FSGT.

La FSGT est également très concernée par les questions de gouvernance, de responsabilisation à tous les niveaux, des différentes structures de la fédération. Ainsi elle met en œuvre un grand nombre de conditions pour permettre à tous ses acteurs de participer au processus de décision, élément incontournable pour la mise en place d'une démocratie réellement participative.

La FSGT ... une conception « omnisports » des APS (Activités Physiques et Sportives)

C/ CADRE COMMUN - PRINCIPES GENERAUX

1) Principe lié au développement durable :

La FSGT inscrit ses actions dans une logique de développement durable.

Les actions de la FSGT, dans l'organisation de ses manifestations sportives, intègre totalement les questions inhérentes au développement durable.

Ainsi, la dimension environnementale est une composante essentielle du développement durable, qui ne se résume pas à cela. Le développement durable, en tant que processus de développement allie des exigences écologiques, économiques et sociales, qui soient :

Economiquement efficaces - Socialement équitables - Ecologiquement soutenables.

Il s'agit d'un critère indispensable que devront prendre en compte les organisations de manifestations sportives de la FSGT, qu'elles soient compétitives ou de loisirs. L'intérêt est de faire de ces manifestations des actions responsables et de contribuer à la résolution de cette problématique environnementale.

2) Principe de participation et d'accès à la culture des APSAC :

La FSGT a pour mission et projet d'accueillir toutes les activités susceptibles de mettre en avant une fonction éducative et intégrative avec une volonté de développer une vie associative. Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à permettre et favoriser la réussite et progression de chacun, quelles que soient ses habiletés et motivations. Elles doivent encourager une pratique continue toute la vie en prenant en compte l'évolution des besoins des individus.

En ce qui concerne la participation aux épreuves nationales de la FSGT, le pratiquant doit être muni d'une licence omnisport de la saison en cours dans les délais demandés en fonction des activités.

Il ne peut être admis de délivrer des cartes CIP (Cartes accueil et découvertes) ou des cartes de pratiques saisonnières (4 mois) qui ne sont pas des licences permettant la participation aux finales nationales.

3) Principe de solidarité, de convivialité et de lien social :

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à favoriser la coopération, l'échange d'expérience entre pratiquants, et développer la solidarité et l'ouverture à tous.

Elle exclut donc toutes pratiques violentes pouvant mettre en péril l'intégrité physique et morale des participants et participantes.

4) Principes d'économie et de mutualisation :

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de manière à favoriser l'accessibilité pour tous à la pratique, en cherchant à mutualiser les moyens et à moindre coût. Pour cela, il est recherché, au travers des différentes structures impliquées, une concertation maximale.

5) Principe de vie démocratique et de concertation :

Les activités physiques, sportives, artistiques et culturelles de la FSGT doivent être organisées de

manière à faciliter et encourager l'élaboration des modalités d'organisation et règlements par tous les acteurs (pratiquants, animateurs, juges, arbitres, dirigeants) à tous les niveaux et dans la transparence (des règles, des financements, des décisions).

En cas de divergences et conflits, les problèmes doivent se régler par la concertation et la médiation. Le Domaine 1 a un rôle primordial à jouer dans ce cas.

CONCEPTION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Toute manifestation sportive de la FSGT doit être conçue de manière à :

- Donner à chaque participant (sportif, arbitre, entraîneur, animateur, formateur, juge, dirigeant) la possibilité de réaliser le meilleur de lui-même sans pénaliser les autres (conception des règlements). La pratique durant la manifestation doit être optimale pour chacun (ni trop intensive, ni trop faible). Il faut rechercher à éviter l'élimination directe. Cela doit être un objectif primordial,
 - Permettre aux épreuves, compétitions, rassemblements et à la pratique en général, de se dérouler dans un état d'esprit de fraternité, d'encouragement, d'écoute et d'équité. Les dirigeants, arbitres, juges, entraîneurs, animateurs se doivent d'expliquer et partager les décisions prises en toute concertation,
 - Permettre le respect des règlements, des adversaires (dans le sens de partenaires de jeu), des partenaires et des officiels. Cela doit être admis, intégré et pratiqué par tous les sportifs et adhérents de la FSGT,
 - Permettre aux participants de faire connaissance entre eux en marge des temps d'épreuve ou de compétition (lorsque c'est le cas) : conception de l'accueil, moment de pratique où les participants des clubs, régions sont rassemblés, moment convivial en fin de séjour, fin de partie, fin de compétition,
 - Associer à l'organisation de la manifestation les clubs et comités (départementaux et régionaux) engagés et développer le partage des responsabilités. Dégager, créer de l'engagement militant de la part des acteurs FSGT quel que soit leur statut,
 - Développer des coopérations et partenariats (avec le mouvement sportif, l'éducation populaire, les aspects sociaux, les collectivités territoriales, l'État, des partenaires privés),
 - Rendre visible le projet et l'utilité sociale de la FSGT dans le contexte du moment: contribuer au rayonnement de la fédération et à la reconnaissance de son utilité publique,
- Les manifestations sportives de la FSGT doivent être porteuses de développement, répondre aux besoins des adhérents et offrir des perspectives attractives pour de nouveaux adhérents, Elles doivent combiner dans leur conception la prise en compte de besoins et intérêts des participants, des organisateurs et de la fédération,
- Les manifestations sportives de la FSGT prennent en compte les possibilités qui sont offertes aux fédérations agréées d'adapter les règles sportives, d'innover dans l'organisation des pratiques,
 - Leur conception et contenu doivent se démarquer de ce que proposent les fédérations délégataires et le système marchand.

A la FSGT, « l'adversaire est l'ami qui me fait progresser »

A la FSGT, « la réussite des manifestations sportives est l'affaire de tous »

IMPLANTATION ET ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

L'implantation et l'organisation d'une manifestation sportive de la FSGT, départementale, régionale, nationale, ne peut être le fait d'une association uniquement.

Elle doit faire l'objet d'une coopération entre l'association et son comité départemental de rattachement au minimum. L'implication de la commission départementale et/ou régionale lorsqu'elle existe est souhaitable.

Dans le cas d'une manifestation locale, les associations locales ne sont pas soumises à ce qui précède, toutefois et pour une visibilité et lisibilité plus grandes de nos pratiques FSGT, un maximum d'échanges, d'informations peut s'avérer utile au rayonnement et développement de la fédération.

Dans le cas des manifestations nationales, une coordination et l'accord d'implantation doivent être établis entre :

- a) l'association candidate à l'accueil de la manifestation,
- b) le comité départemental dont l'association dépend, la ligue régionale lorsqu'elle existe doit être associée,
- c) la commission départementale et/ ou régionale de l'activité concernée, si elles existent,
- d) la commission fédérale de l'activité concernée,
- e) le Domaine 1.

Les fonctions principales à assumer par les structures représentatives de la FSGT sont ou peuvent être les suivantes :

Le comité départemental et/ou la ligue régionale sont les structures ressources pour les demandes de subventions auprès des institutions concernées.

Elles apportent :

- l'aide nécessaire à l'association d'accueil pour toutes les démarches administratives éventuelles (déclaration d'utilisation de la voie publique, sollicitation des installations ...),
- L'aide logistique à l'organisation de l'épreuve (notamment le matériel d'identification de la FSGT).

La Commission Fédérale d'Activité coordonne la validation de l'implantation de la manifestation et l'obtention de l'accord de toutes les parties.

- Elle peut contribuer à l'élaboration du budget prévisionnel et à sa validation,
- Elle s'assure que les règlements fédéraux sont appliqués et valide les officiels chargés d'organiser la manifestation.

Le Domaine 1 est chargé de s'assurer que la transparence et la coordination entre toutes les structures sont assurées. En cas de blocage entre les structures concernées dans la préparation ou la réalisation du bilan, il a pour mission d'intervenir pour animer la concertation et parvenir à un accord en référence à la présente charte.

Les rôles respectifs de chaque structure sont établis par les cahiers des charges et le règlement spécifique de la Commission Fédérale d'Activité concernée. Celle-ci se doit de respecter les termes de la charte et de mettre en conformité avec la charte ses propres règles.

Le règlement spécifique et le cahier des charges de la CFA ne peuvent se substituer à la charte.

Un bilan financier consolidé de chaque manifestation nationale doit être établi par les différentes structures concernées et communiqué aux instances fédérales qui gèrent le budget national de la fédération. C'est un aspect incontournable.

La réglementation spécifique et le cahier des charges doivent impérativement établir et expliciter les droits et devoirs de chacun en matière financière, dans le respect du cadre commun.

CONDITIONS D'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les organisateurs de manifestations sportives FSGT doivent rechercher la meilleure cohérence possible, si nécessaire, entre :

- un hébergement confortable en lits individuels autant que possible en chambre double,
- des repas de qualité adaptée pour des sportifs, tenant compte des diverses cultures d'origine des participants,
- une installation sportive, un lieu, correspondant aux cahiers des charges de la CFA pour la manifestation,
- des horaires adaptés aux contraintes des transports éventuels et de la durée probable des activités,

épreuves, compétitions,

- des temps libres complémentaires à la compétition favorisant les relations entre les participants.

D/ REGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CAS OÙ UNE COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ EST MISE EN PLACE

Les Commissions Fédérales d'Activité ont pour fonctions principales :

- de soutenir et d'accompagner le développement de l'activité dans les départements et régions en coordination avec les commissions départementales, de régions ou de zones lorsque cela existe,
- de réfléchir aux actions éventuelles à mettre en place pour développer l'activité dans les territoires FSGT où elle n'est pas présente,
- d'assurer la maîtrise des manifestations nationales (épreuves, formations) et internationales le cas échéant et faire progresser leur organisation (réalisation de bilans et enseignements),
- de prendre en compte les innovations, adaptations des règles, pratiques nouvelles pouvant avoir cours dans les départements et régions,
- de maîtriser la politique financière de la commission en relation avec le Domaine 1, réalisation du budget prévisionnel et du bilan financier. Le budget de la CFA prend en compte l'enveloppe budgétaire octroyée par le budget national et les ressources propres dégagées par chaque CFA.

Toutes ces missions doivent être réalisées en concordance avec le projet politique et la feuille de route de la FSGT élaborée en assemblée générale.

Chaque Commission Fédérale d'Activité doit établir sa réglementation spécifique qui comprend :

Un cadre général incluant :

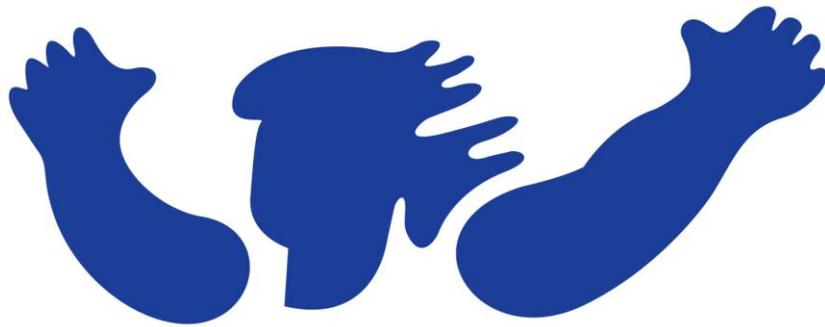
- La référence au cadre commun de la Charte,
- son organigramme de fonctionnement,
- le descriptif des pratiques proposées par la CFA,
- le public pris en compte (âge, genre, catégorie),
- l'implantation,
- géographique des clubs affiliés,
- les objectifs de développement en regard du contexte général et des orientations définies en Assemblée Nationale de l'Activité, assemblée qui doit se tenir impérativement selon un cycle de quatre ans minimum,
- les règlements spécifiques des différentes pratiques proposées (s'ils existent),
- les cahiers des charges pour l'organisation des manifestations nationales. Il est préférable que ces deux documents n'en fassent qu'un pour une meilleure compréhension et une lecture plus aisée. Ces réglementations spécifiques par CFA sont jointes en annexe à la présente charte fédérale.

Les commissions régionales et départementales de l'activité correspondante se réfèrent au cadre commun de la charte et à la réglementation spécifique de l'activité pour établir les modalités d'organisation des pratiques dans la région ou le département.

Elles ne sont pas contraintes d'appliquer systématiquement, sauf en ce qui concerne les épreuves sélectives aux championnats nationaux de la fédération, les règlements spécifiques de la Commission fédérale d'activité, mais doivent se référer aux finalités et principes de la fédération. Les formes d'organisation et règlements mis en place au niveau local, départemental, régional peuvent à l'inverse servir d'appui pour faire évoluer la réglementation nationale.

CAS OÙ LA COMMISSION FÉDÉRALE D'ACTIVITÉ N'EXISTE PAS

Les commissions régionales et départementales d'Activité sont chargées de mettre en place les modalités et réglementation des activités concernées. Elles doivent néanmoins le faire obligatoirement en référence au cadre commun de la présente Charte.



www.fsgt.org

FSGT

Fédération Sportive et Gymnique du Travail